



WARLUS - INFOS

COLIS AUX AINES ET CADEAUX AUX ENFANTS

Sommaire

<i>Goûter de Noël</i>	<i>P. 1 et 2</i>
<i>Cérémonie des vœux</i>	<i>P. 2 à 4</i>
<i>Le Carnet de Warlus</i>	<i>P. 5</i>
<i>Réunion de Conseil</i>	<i>P. 5</i>
<i>Elagage</i>	<i>P. 6</i>
<i>Qualité de l'eau</i>	<i>P. 6</i>
<i>Travaux au Mont de Wanquetin (déviation)</i>	<i>P. 6</i>
<i>Démarches fiscales</i>	<i>P. 6 et 7</i>
<i>Arrêt de bus</i>	<i>P. 7</i>
<i>Tri des déchets</i>	<i>P. 7 et 8</i>

Le samedi 14 Décembre 2024, la distribution des colis de Noël offerts par la Municipalité aux aînés de plus de 70 ans a été effectuée le matin par des membres du Conseil Municipal. 43 foyers (16 couples, 19 femmes et 8 hommes) ont été visités pour la remise à domicile de ces colis composés comme les années précédentes d'une majeure partie de produits locaux appréciés des bénéficiaires.

Le lendemain dimanche 15 Décembre 2024, les deux associations de notre village, « **Brouillon de Culture** » et « **Warlus Loisirs Animation** » se sont jointes au **Conseil Municipal** pour organiser l'arbre de Noël de la commune.

Après le mot d'accueil de Madame le Maire, la troupe « Brouillon de Culture » (ci-contre), a proposé un spectacle inspiré d'un conte de Grimm : Les musiciens de Brême.

Puis, viennoiseries et papillotes, vin chaud et chocolat chaud, offerts par la Municipalité et Warlus Loisirs Animation ont permis à tous, petits et grands, de prendre part au goûter intergénérationnel de Noël avant l'arrivée du Bonhomme rouge.



Le Père Noël a ensuite remis aux enfants des cadeaux ou cartes-cadeaux pour les plus âgés, alors que les parents tenaient à immortaliser ces moments. Des photos ont également pu être prises avec les acteurs bénévoles de Brouillon de Culture.

Nous remercions sincèrement les bénévoles des deux associations qui ont permis, en apportant leur concours au Conseil Municipal, d'offrir ce moment festif et convivial apprécié des petits comme de leurs parents. Tous ont participé dans la bonne humeur à cette animation.





Il est agréable de souligner que lorsque toutes les bonnes volontés se mobilisent vers un même but, c'est l'ensemble de la population du village qui en profite.

RETOUR SUR LA CEREMONIE DES VŒUX

La traditionnelle cérémonie des vœux a eu lieu le **vendredi 17 Janvier 2025** à la salle polyvalente Jean Lefranc. Nous avons constaté avec plaisir qu'une centaine d'habitants ont tenu à être présents. Nous les remercions vivement pour l'intérêt qu'ils portent aux dossiers qui concernent notre commune et que Madame le Maire a évoqués lors de son discours :

Après avoir rappelé les diverses animations organisées en 2024, elle a remercié, au nom de la commune, l'ensemble des bénévoles des deux associations, **Brouillon de Culture** et **Warlus Loisirs Animation** qui donnent de leur temps, de leur bonne volonté et leurs bras tout au long de l'année afin d'animer notre village pour que chacun puisse profiter de bons moments en famille ou entre amis.

L'association Warlus Loisirs Animation a animé notre commune avec une soirée dansante au printemps, le parcours du cœur, la fête des voisins, la ducasse et sa traditionnelle brocante, la soirée beaujolais, le thé dansant et l'arbre de Noël.

L'association Brouillon de Culture, à l'occasion des 80 ans de la libération, a écrit, monté et joué une pièce de théâtre intitulée « Un pas vers la liberté » dans le parc du château de Warlus les 30 et 31 août derniers, affichant complet chaque soir. Elle a également monté et joué un conte de Grimm pour le spectacle de l'arbre de Noël communal (cf ci-dessus).

Madame le Maire a rappelé les activités hebdomadaires : la gymnastique douce à destination des séniors le mercredi matin, dispensée par l'association Siel Bleue et financée pour partie par la communauté de communes avec une trentaine de personnes, et depuis le mois de septembre un atelier mémoire dans la salle des associations chaque mardi après-midi.

En plus de ces animations, la commune pour sa part, organise les vœux, les cérémonies commémoratives, la chasse à l'œuf à Pâques, le colis des aînés et fournit les jouets pour les enfants lors de l'arbre de Noël.

Concernant les travaux de l'année 2024, l'entretien courant des bâtiments, de leurs abords, du cimetière et des voiries a été poursuivi. Afin de faciliter le travail de l'employé de commune une tondeuse et un souffleur à feuilles ont été acquis. Suite à une panne sur la laveuse de la salle

communale, une étude est en cours pour déterminer la meilleure solution entre la réparation ou l'acquisition d'une nouvelle machine.



A l'automne, l'installation d'un sas d'entrée à la salle polyvalente permet de disposer désormais d'un espace d'accueil entre la salle et l'extérieur. Cet investissement nous a coûté la somme de 28 239 €, chappe et carrelage compris, et a été financé par nos fonds propres dans la mesure où nous ne pouvons prétendre à aucune subvention au titre de cette construction.

Au mois de juin, des caméras de vidéo protection ont été posées dans le village afin de lutter contre la délinquance. Et pour éviter l'obsolescence des caméras, nous avons souscrit un contrat de leasing dont le coût mensuel est de 366 €. Depuis leur installation, les enregistrements vidéo ont été consultés à plusieurs reprises par la gendarmerie suite à des cambriolages, un vol de voiture et un délit de fuite.

Concernant la toiture de l'église, un permis de construire pour la réfection de la toiture avec des tuiles comme il en existe actuellement, a été déposé et ce malgré la réticence de notre architecte, car nous estimons qu'il s'agit d'une réfection à l'identique. Le permis a été refusé par le service des bâtiments de France, celui-ci affirmant que : « L'église de Warlus était historiquement couverte d'ardoises, la pose de tuiles mécaniques, pour des raisons économiques après la Première guerre mondiale ne peut être retenue comme état de référence ».

De plus, des éléments complémentaires nous sont demandés, notamment une étude historique de la charpente qui malheureusement n'est ni accessible de l'intérieur, ni de l'extérieur de l'église, un cahier graphique légendé et un reportage photos de l'intérieur de l'église alors que nous procédons à aucun changement intérieur.

Nous allons donc reprendre contact avec le cabinet d'architecture afin d'étudier les demandes qui nous sont faites.

Comme indiqué dans le Warlus-Infos n° 43 du 9 Janvier 2025, le chantier de réfection des Rues d'ARRAS, de WANQUETIN et du début de la Rue d'AGNEZ face à la salle polyvalente va s'ouvrir en Février. Le coût total de ces travaux suite à l'appel d'offres s'élève à la somme de 748.629,30 € Hors Taxes, soit 898.355,16 € frais d'étude et de maîtrise d'œuvre compris. A ce jour, nous avons la certitude d'obtenir 233.401,00 € de subventions du Conseil Départemental, et espérons obtenir la DETR (dotation des équipements des territoires ruraux) de la Préfecture au titre de l'année 2025 à hauteur de 10 % du coût des travaux.

Il est rappelé que la commune finance le coût de la réfection des trottoirs, la création d'un nouveau réseau des eaux pluviales avec un bassin d'absorption sous la place communale, les feux de

signalisations et les équipements de sécurité, et que le Conseil Départemental, en plus des subventions qu'il nous verse, prend à sa charge la réfection du tapis de la route.



Afin de financer ce chantier, la commune va recourir à un prêt de 100.000,00 € remboursable sur une durée de 6 à 8 années et d'un prêt relais d'un montant d'environ 265.000,00 € d'une durée de deux années, lequel sera remboursé au fur et à mesure du versement des subventions et son solde lors du versement du FCTVA. Le surplus sera financé au moyen des fonds propres de la commune.

Ce chantier va bousculer nos habitudes, nous amener des désagréments et nous obliger à nous adapter au rythme de son

avancée, comme nous vous l'avons indiqué dans le dernier bulletin municipal. Mais nous n'avons pas d'autres solutions que de fermer les routes à la circulation, et d'en ouvrir d'autres à la circulation en double sens.

Madame le Maire a demandé aux habitants d'être vigilants pendant cette période puisque les règles de circulation vont être temporairement modifiées. Elle a souhaité un respect mutuel entre les usagers mais aussi que chacun fasse preuve de courtoisie envers le personnel de l'entreprise qui est là pour la réalisation du chantier dans les meilleures conditions et non pour se faire réprimander.

L'élagage des arbres et des buissons de l'ancienne Rue d'Arras est prévu pour la semaine 4, afin de faciliter la circulation durant les travaux.

A la fin de son discours, Madame le Maire a tenu à saluer la mémoire des trois Warlusiens qui nous ont quittés en 2024. Elle a également cité le mariage qui a eu lieu en Juin dernier et les cinq foyers qui ont eu la joie d'accueillir un nouveau-né au cours de l'année écoulée.

Parmi les jeunes qui ont obtenu un diplôme en 2024 et à qui nous avons demandé de se manifester en mairie une seule était présente et a reçu un bon d'achat de la part de la municipalité.

Pour terminer, Madame le Maire a cité les six nouvelles familles qui se sont installées à Warlus en 2024 et leur a souhaité la bienvenue. Une paire de mugs siglés avec des vues caractéristiques de notre commune, leur ont été remis. Puis elle a invité l'ensemble de l'assistance à partager le buffet et le pot de l'amitié.



LE CARNET DE WARLUS



Le 20 Janvier 2025, Madame Clotilde RUMAUX née BECOURT, domiciliée 4 rue de St Omer, nous a quittés à l'âge de 78 ans. A son époux, à sa fille et son beau-fils, à ses petits-enfants et à toute la famille, le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 DECEMBRE 2024



Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 12 Décembre 2024, avec pour ordre du jour principal les travaux prévus sur la Route Départementale 59 et les dispositions prises pendant la durée du chantier.

1 – Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'œuvre VRD Travaux de réaménagement de la RD 59

Suite au passage d'une caméra, il s'est avéré que le réseau d'eaux pluviales était en très mauvais état, ce qui a occasionné un surcoût d'études.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a accepté l'avenant de PADE, le bureau d'études, pour une somme de cinq-mille euros hors taxe.

2 – Financement des travaux

La réunion du 25 Novembre avec l'entreprise ainsi que PADE le maître d'œuvre et un représentant du Département, nous a permis d'avoir des précisions sur l'échelonnement des travaux, des factures et des besoins de financement.

Des décisions budgétaires modificatives ont donc été prises pour permettre d'honorer les premières factures relatives aux travaux début 2025. Il s'agit de transfert de sommes disponibles fin 2024 sur les lignes budgétaires prévues pour ces factures.

Des propositions bancaires ont été faites. Des compléments ont été demandés aux banques et la décision sera prise ultérieurement, avec validation du plan définitif de financement en Conseil Municipal.

3 - Présentation des travaux concernant la RD 59 et dispositions prises

Après présentation des travaux et des contraintes engendrées par ce chantier, les décisions de modifications temporaires des conditions de circulation dans la commune ont été examinées par le Conseil Municipal. Les conditions de stationnement, le rétablissement du double sens de circulation et la limitation de vitesse dans certaines voies ont été approuvées par le Conseil Municipal à l'unanimité. Ces décisions ont fait l'objet du bulletin municipal spécifique Warlus-Infos n° 43 du 9 Janvier 2025.

De plus, il a été décidé de laisser l'éclairage public allumé durant la nuit pendant toute la période des travaux.

ELAGAGE ANCIENNE RUE D'ARRAS

Comme prévu, l'élagage des arbres de chaque côté de l'ancienne rue d'Arras a été réalisé.



Avant



Après

QUALITE DE L'EAU



La Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale effectue régulièrement des contrôles de la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Le dernier prélèvement pour notre commune a eu lieu le **lundi 9 Décembre 2024**.

La conclusion sanitaire de cette analyse indique : « **Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés** ». **Equilibre calco-carbonique : Le pH est à 7,6 et se situe dans la fourchette des références de qualité (de 6,50 à 9,00). Il était à 7,1 lors du prélèvement du 23 Septembre.**

TRAVAUX AU MONT DE WANQUETIN

En plus des travaux prévus dans notre commune à partir du 3 Février, il est signalé qu'un chantier va également s'ouvrir au Mont de Wanquetin (commune de Montenescourt) à partir du mois de Mars 2025. La circulation vers les communes de Wanquetin et de Montenescourt à partir de Warlus risque donc d'être perturbée et des déviations seront aussi mises en place par les services départementaux.

DEMARCHES FISCALES

Les démarches fiscales ne nécessitent pas toujours un déplacement dans les services. **Le Centre des Finances Publiques de Saint-Pol-sur-Ternoise** auquel notre commune est rattachée a donc adapté ses horaires d'ouverture au public et accueille désormais les usagers **du lundi au mercredi de 8 heures 30 à 12 heures 15**.

Dans la plupart des situations, la question peut être résolue à distance, ce qui évite les files d'attente, voire un déplacement à Saint-Pol-sur-Ternoise.

Si vous avez une question, vous pouvez la poser :

- Par **téléphone au 0 809 401 401** : des agents des Finances Publiques vous répondent du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 19 heures
- En prenant un **rendez-vous téléphonique** à la rubrique **Contact et Rdv** du site impots.gouv.fr : un agent des Finances Publiques vous rappellera au jour et à l'heure choisis par vos soins
- Par **messagerie sécurisée** accessible depuis l'espace particulier du site impots.gouv.fr

Vous pouvez également vous rendre dans l'une des 50 permanences **France Services** du département dont celles d'Avesnes-le-Comte, Berles-au-Bois, Pas-en-Artois, Saulty et Tincques dans la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

ARRETS DEPLACES ET HORAIRES MODIFIES DES BUS

Dans le cadre des points d'arrêt desservis par le service de transport interurbain et/ou scolaire régional, l'arrêt « **WARLUS PLACE** » est déplacé à compter du **03/02/2025** aux **No 7 et 8 Rue de Berneville** comme convenu avec les services régionaux. Les horaires sont également modifiés.

ALLER	Course 1101	Course 1501
		Période scolaire
Jours	lmmjvs	lmmjv-
D WARLUS	8 h 19	7 h 13
A ARRAS Gare interurbaine	8 h 50	7 h 50

RETOUR	Course 1201	Course 601	Course 1101
Jours	--m---	lmmjv-	lm-jv-
D ARRAS Gare inter	13 h 06	18 h 35	17 h 25
A WARLUS	13 h 33	18 h 56	17 h 56

Pour ces liaisons, les arrêts intermédiaires habituels d'ARRAS, de DAINVILLE et de BERNEVILLE restent desservis (voir fiches horaires sur le site).

Pour les liaisons vers **Avesnes-le-Comte** : **Départ** de Warlus à 7 h 45 et Arrivée au collège à 8 h 20. Pour le **Retour** le mercredi, **Départ** du collège à 12 h 35 et Arrivée à Warlus à 13 h 10. Pour les autres jours de la semaine (sauf le samedi), **Départ** du collège à 16 h 35 et Arrivée à Warlus à 17 h 10.

Les fiches horaires sont à disposition sur le site de la commune : warlus.fr

CONTRÔLES DE QUALITE DU CONTENU DES BACS JAUNES

Depuis Janvier 2023, les gestes de tri ont été simplifiés mais leur qualité demeure primordiale pour garantir l'équilibre financier du service de collecte et de traitement des déchets ménagers. Pour répondre à cet objectif, les services du SMAV se mobilisent pour informer les usagers des bonnes pratiques. Les médiatrices et médiateurs sont également présents sur le terrain pour répondre aux questions sur le tri de leurs déchets et effectuer des contrôles sur la qualité du tri.

Une cravate verte accrochée au bac signifie que le tri est correct. En revanche une cravate rouge indique un tri non conforme entraînant un refus de collecte. En cas d'erreurs mineures, un échange ou la remise d'un avis de passage suffit pour informer et améliorer les gestes de tri.

Lors d'un contrôle effectué sur notre commune le 22 Octobre 2024, **50,63 % étaient classés en vert, 1,27 % en rouge** avec refus de collecte et **48,10 % classés jaunes**. Pour ces derniers, les erreurs les plus fréquentes étaient : emballages imbriqués ou non vides, erreurs sur les papiers, objets plastiques et déchets hygiéniques.

Nous engageons donc l'ensemble des habitants à continuer leurs efforts pour respecter les consignes de tri que chacun peut retrouver sur le site du SMAV et en tenant compte de ces p'tits trucs en plus :



LES P'TITS TRUCS EN PLUS

1. LES ERREURS DE TRI

La grande majorité est liée aux deux mots : PAPIER et PLASTIQUE

«PAPIER» où l'utilisateur pense que les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout, les serviettes et nappes en papier voire même le papier peint sont à déposer dans le bac jaune. Or c'est une erreur d'appréciation, ils sont à jeter dans le bac d'ordures ménagères (bac gris).

Seuls les papiers qui servent à lire, écrire et emballer sont à mettre dans le bac jaune.

«PLASTIQUE» car beaucoup d'habitants pensent que tout objet en plastique est recyclable et donc à jeter dans le bac jaune. C'est aussi une erreur de tri.

Pour le plastique, seuls les emballages sont à déposer dans le bac jaune.

2. LES ERREURS DE GESTES DE TRI

Elles sont de deux sortes :

«IMBRIQUÉ» c'est-à-dire que l'habitant a emboîté plusieurs emballages entre eux ou les a regroupés en sac ou n'a pas séparé les différents éléments de l'emballage (Ex : la boîte de médicaments où il faut séparer la boîte en carton, la notice en papier et la plaquette vide)

Dans le bac jaune, tous les emballages sont à jeter en vrac et sans sac.

«VIDÉ» c'est-à-dire que l'utilisateur n'a pas vidé ou a mal vidé certains emballages.

Dans le bac jaune, tous les emballages doivent être vidés de leur contenu.

3. LE VERRE

Le «VERRE», qu'il soit emballage (bouteilles, pots, bocaux) ou objet (vaisselle, vase, carreau...) n'est pas à jeter dans les bacs jaunes (tri) et gris (ordures ménagères).

- Dans les conteneurs à verre : les **emballages en verre.**

- En déchèterie : les **objets en verre.**

Dans la série «Régis est un bon»

Aujourd'hui Régis se rend compte que son bac jaune est peut-être trop petit. Avant d'appeler les services du SMAV pour en avoir un plus grand et le remplir autant, Régis se demande s'il peut diminuer sa consommation de déchets avec simplement deux astuces.

- Il dépose les cartons « bruns » (ameublement, déménagement, colis) en déchèterie.

- Si les conditions sanitaires le permettent, il boit de l'eau de robinet. Moins de bouteilles plastiques jetées égal plus d'économies et surtout moins de déchets ! Bien vu Régis !

Les marques repère



TRIMAN

Obligatoire, il signifie que le produit ou l'emballage ne doit pas être jeté dans la poubelle des ordures ménagères. Seul ce logo certifie désormais que le produit est recyclable. Il complète ainsi les logos info-tri (ci-dessous) apposé à côté qui précise dans quel bac (ou lieu) déposer le produit ou emballage.



C'est pour effacer les doutes de tri qu'a été créé le logo obligatoire info-tri. Celui-ci donne une consigne de tri pour tous les éléments de l'emballage (par exemple la boîte de biscuits et les compartiments à l'intérieur, pour le pot en verre et son couvercle) ou pour les textiles.



Guide
du tri



www.sma62.fr

N°Vert 0 800 62 10 62

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE